



Paris le 23 NOV. 2016

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique ministériel,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité technique ministériel qui se tiendra le :

**Mardi 8 décembre 2016
de 9h30 à 18h – Salle Malraux
182 rue Saint Honoré - 75001 PARIS**

Je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir par courriel, à l'adresse suivante : dialogue.social@culture.gouv.fr, si vous participerez à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Projet d'arrêté relatif au télétravail (*pour avis*) ;

2- Projet de décret relatif au statut particulier des chefs de travaux d'art et projet de décret fixant le nouvel échelonnement indiciaire du corps (*pour avis*) ;

3- Projets de décrets sur l'évolution des statuts et des échelonnements indiciaires du chef de service et des membres de l'inspection générale des affaires culturelles (*pour avis*) ;

4- Mise en place du RIFSEEP pour certains corps et emplois du Ministère de la Culture et de la Communication (*pour avis*) ;

– filière technique et métiers d'art : chef de travaux d'art, techniciens d'art et adjoints techniques (projets d'arrêtés) ;

– filière scientifique et recherche : conservateurs du patrimoine et architectes urbanistes de l'État (projets d'arrêtés) ;

– emplois de responsabilité supérieure relevant du Ministère de la Culture et de la Communication (projets d'arrêtés) ;

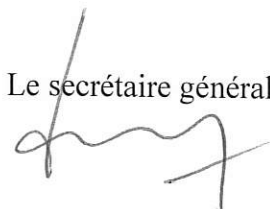
– abrogation des dispositions indemnitaires de certains emplois au Ministère de la Culture et de la Communication (projet de décret).

5- Projet de décret relatif au CNESERAC (*pour avis*) ;

6- Mise en œuvre du MCC du nouveau dispositif de décret-liste résultant de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : calendrier et méthode (*pour information*) ;

7- Tableau de suivi (*pour information*).

Le secrétaire général,



Christopher Miles

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Secrétariat Général

Service des
ressources humaines

SRH2

Bureau du dialogue social
et de l'expertise statutaire

Affaire suivie par :
Aurélië Diemer
Aurelie.diemer@culture.gouv.fr